

NOMENCLATURE : 9.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251008-DLB06_08102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

DEVELOPPEMENT DURABLE –
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -
EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LENS –
RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO

La Ville de Lens a confié, par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2013, la production, le transport et la distribution de chaleur sur le réseau de chaleur de la Ville de Lens, à la société DALKIA France, dont le siège social est situé 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à SAINT ANDRE, dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour une durée de 20 ans à compter du 1er juillet 2013 et ce jusqu'au 30 juin 2033.

En application des dispositions de l'article L3131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit fournir chaque année à l'autorité délégante, un rapport afin de permettre à la collectivité de s'assurer de la bonne exécution du contrat et du respect des engagements souscrits par le délégataire.

Au titre de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du rapport d'activité doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le présent rapport porte sur l'année 2024 du 1er janvier au 31 décembre.

Ces documents ci-annexés, ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 29 septembre 2025 et il vous est proposé d'ouvrir le débat.

Il vous est précisé que ces documents ne peuvent donner lieu à un vote, notre assemblée ne pouvant qu'en prendre acte.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 9 OCTOBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} octobre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.